



Conditions générales de vente

Désignation

La société re·wor·l·ding désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 44 rue d'Enghien Paris 75010.

re·wor·l·ding met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à Paris, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- entreprise cliente : toute personne morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de re·wor·l·ding
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par re·wor·l·ding pour le compte d'une entreprise cliente. Toute commande de formation auprès de re·wor·l·ding implique l'acceptation sans réserve de l'entreprise cliente des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document de l'entreprise cliente, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

re·wor·l·ding (EI) - 44 rue d'Enghien - 75010 Paris - SIRET 919 789 495 00018

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 68678 75

auprès du préfet de région Île de France. (Art. R 6351-6 du Code du travail)

IBAN : FR7616958000017127148707724 - BIC : TRWIBEB3XXX

www.reworlding.fr

Devis et attestation

Pour chaque formation, la société re·wor·l·ding s'engage à fournir un devis. L'entreprise cliente est tenue de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre re·wor·l·ding, l'OPCO ou l'entreprise cliente.

À la demande de l'entreprise cliente, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent lui être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et bénéficient d'une dispense de TVA en vertu de l'article 293 B du CGI. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, dans un délai maximal de 30 jours après l'émission de la facture. Le règlement des factures doit être effectué par virement bancaire.

Prise en charge

Si l'entreprise cliente bénéficie d'un financement par un OPCO, elle doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. L'entreprise cliente est tenue de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où re·wor·l·ding ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée à l'entreprise cliente.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

re·wor·l·ding (EI) - 44 rue d'Enghien - 75010 Paris - SIRET 919 789 495 00018

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 68678 75

auprès du préfet de région Île de France. (Art. R 6351-6 du Code du travail)

IBAN : FR7616958000017127148707724 - BIC : TRWIBEB3XXX

www.reworlding.fr

L'annulation d'une séance de formation est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse alicia@reworlding.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, l'entreprise cliente est tenue de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50% du coût total initial sera facturée.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par l'entreprise, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, re-wor-l-ding ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'entreprise cliente. Cette dernière sera informée par mail.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de re-wor-l-ding. L'entreprise cliente s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par l'entreprise cliente à re-wor-l-ding sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, l'entreprise cliente dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

re-wor-l-ding (EI) - 44 rue d'Enghien - 75010 Paris - SIRET 919 789 495 00018

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 68678 75

auprès du préfet de région Île de France. (Art. R 6351-6 du Code du travail)

IBAN : FR7616958000017127148707724 - BIC : TRWIBEB3XXX

www.reworlding.fr

re·wor·l·ding s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données des client-es, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société re·wor·l·ding et l'entreprise cliente, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.